

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de services de transport de personnes proposés par GO PHIL VTC (ci-après dénommée “le Transporteur”).

Article 2 – Réservation

2.1 Le client peut réserver les services de transport via le site web, par téléphone ou par mail.

2.2 La réservation est confirmée une fois que le client reçoit une confirmation écrite de la part du Transporteur.

Article 3 – Tarifs et Paiement

3.1 Les tarifs des services de transport indiqués sur le site web sont à titre indicatifs et peuvent faire l’objet de modification.

3.2 Le paiement peut être effectué par virement bancaire, CB, chèque ou en espèces au moment de la réservation ou à bord du véhicule.

Article 4 – Annulation

4.1 Le client peut annuler sa réservation sans frais jusqu’à 48h avant l’heure prévue du trajet.

4.2 En cas d’annulation tardive, des frais d’annulation équivalents à 50% du tarif du trajet seront facturés.

Article 5 – Responsabilité

5.1 Le Transporteur s’engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer le transport en toute sécurité et dans les meilleures conditions.

5.2 Le Transporteur ne peut être tenu responsable des retards ou annulations de trajets dus à des circonstances imprévues telles que les conditions météorologiques, les embouteillages ou les accidents.

Article 6 – Réclamations

6.1 Toute réclamation concernant les services de transport doit être adressée par écrit au Transporteur dans un délai de 7 jours à compter de la date du trajet.

Article 7 – Protection des Données Personnelles

7.1 Le Transporteur s’engage à protéger les données personnelles des clients conformément à la législation en vigueur.

Article 8 – Droit applicable et Litiges

8.1 Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit en vigueur dans le pays du Transporteur.

8.2 En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant d'engager toute procédure judiciaire.

9. LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.1612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

Philippe De Albuquerque

GO PHIL VTC